

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-13

Séance du 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

Date de convocation

7 mars 2025

Date d'affichage

7 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusée : Madame Simone SPADOTTO donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Modification de la délibération DCM_2025_04 du 16/01/2025 : Projet de rénovation thermique salle de la Tournelle

Monsieur le maire annonce qu'il y a lieu de modifier la délibération DCM 2025-04 prise le 16/01/2025.

En effet, des travaux supplémentaires sont prévus. Monsieur le maire expose le projet de travaux de rénovation à réaliser dans la salle de la Tournelle située 6 bis rue de la Tournelle et propose de modifier le plan de financement initial.

MONTANT PRÉVISIONNEL TOTAL : 26 087,00 € HT soit 31 304.40 € TTC

ORGANISME	MONTANT	TAUX
ETAT (DETR)	15 652.20	0.60
AUTOFINANCEMENT	10 434.80	0.40
TOTAL	26 087.00	1.00

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER la réalisation des travaux de rénovation à réaliser dans la salle de la Tournelle située 6 bis rue de la Tournelle.
- D'ARRETER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme globale de 26 087 € HT soit 31 304.40 € TTC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,
- DE SOLLICITER des financements auprès des différents organismes susceptibles de subventionner cette opération.

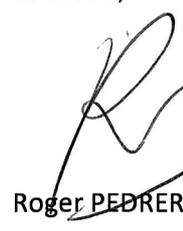
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Monsieur Laurent DUPUY

Le Maire,



Roger PEDRERO